

OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Capital social initial 7.622.450,80 euros
Siège social : 43 avenue Pierre Mendès-France – 75013 PARIS
402 700 884 RCS PARIS

EXERCICE 2019

RAPPORT ANNUEL

Comprenant :

- Le Rapport de gestion (article L. 225-100 al 2 du Code de commerce)
- Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 Code de commerce)

SOMMAIRE

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 AVRIL 2020

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Identification de la SICAV
- Orientation des placements – Souscripteurs concernés
- Valeur liquidative
- Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe
- Franchissement de seuil
- SWING PRICING
- Information sur le financement de la recherche

II. RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

- Environnement Economique
- Politique de gestion

b) Informations sur l'OPC

- Principaux mouvements au cours de l'exercice
- Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
- OPC Indiciel
- Fonds de fonds alternatifs
- Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)
Réglementation SFTR
- Accès à la documentation

c) Informations sur les risques

- Méthode de calcul du risque global
- Effet de levier
- Exposition à la titrisation
- Gestion des risques
- Gestion des liquidités
- Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

e) Loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte

III. ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres
- Politique de vote
- Politique de rémunération

IV. FRAIS ET FISCALITE

- Rétrocession des frais de gestion
- Frais d'intermédiation
- PEA
- Retenues à la source

V. RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats
- Proposition d'affectation des sommes distribuables
 - I – Sommes distribuables afférentes au résultat
 - II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

Annexe 1 – Ordre du Jour et projet de texte des résolutions

Annexe 2 – Comptes annuels arrêtés au 31/12/2019

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 AVRIL 2020

I - JETONS DE PRESENCE VERSES PAR LA SICAV (LE CAS ECHEANT)

II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

VII- DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

VIII – DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

IX – DIVERS

Annexe 3 – Rapports du commissaire aux comptes

**PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 AVRIL 2020**

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le **31 décembre 2019** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

■ **Identification de la SICAV**

- Dénomination : OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP France
- Classification : Actions françaises
- Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, Société de gestion par délégation (ci-après la « société de gestion » ou la « société de gestion de portefeuille »)
- Autres délégataires : CACEIS FUND ADMINISTRATION
- Lieux et adresse des établissements habilités à recevoir les souscriptions et rachats

CACEIS BANK - 1-3, place Valhubert, 75013 Paris

- Affectation des sommes distribuables :

Les actions M, I R et N sont des actions de capitalisation
Les revenus des actions M, R et I sont entièrement capitalisés.

Les actions A de la SICAV peuvent capitaliser et /ou distribuer : l'affectation des résultats est décidée annuellement par l'Assemblée Générale de la SICAV.

La SICAV pourra verser des acomptes sur décision du Conseil d'Administration de la SICAV en cours d'exercice.

- Durée de placement recommandée :

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.

- Codes ISIN :

Actions A :	FR0000003170
Actions R :	FR0010674507
Actions I :	FR0010674481
Actions M :	FR0010674499
Actions N :	FR0013319829

■ **Orientation des placements – Souscripteurs concernés**

• Objectif de gestion :

L'objectif de gestion consiste à surperformer à moyen terme l'indice CAC Mid & Small **(C) DNR €** en investissant dans une sélection d'actions cotées sur le marché français de petites et moyennes capitalisations au moment de l'investissement.

• Indicateur de référence :

- **Indice CAC Mid & Small (C) DNR €**

L'indice CAC Mid & Small **(C) DNR €** est l'indice représentatif des petites et moyennes valeurs de la place boursière de Paris. Il est calculé quotidiennement à la clôture.

L'indice CAC Mid & Small regroupe l'indice CAC Mid 60 et l'indice CAC Small :

- L'indice CAC Mid 60 regroupe les 60 valeurs qui suivent les 60 valeurs les plus importantes du marché français (regroupées dans les indices CAC 40 et CAC Next 20)
- L'indice CAC Small regroupe le reste des valeurs de la Bourse de Paris à condition que ces valeurs soient réellement actives sur le marché

Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis.

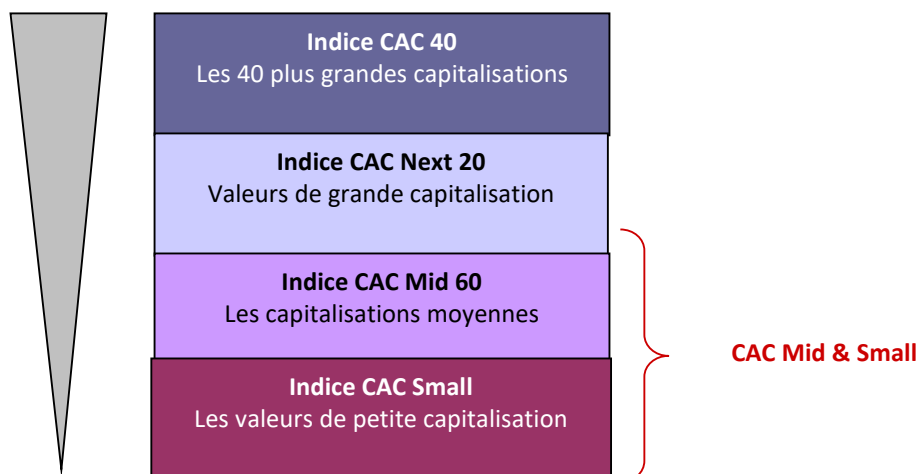
Cet indice est disponible sur le site internet www.euronext.com.

A la date d'entrée en vigueur du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Il convient de noter que la gestion de la SICAV n'est pas indicielle. En conséquence, la performance de la SICAV pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence.

**Décomposition du marché boursier français par
indice de référence**

**Par capitalisation
décroissante**



- Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

La SICAV est destinée à tous souscripteurs et est notamment destinée aux investisseurs qui souhaitent :

- investir leur épargne par le biais des marchés actions françaises tout en étant conscients des risques encourus. Le profil est de type « offensif » ;
- investir dans un OPCVM/FIA éligible au PEA.
- Les actions A sont destinées plus particulièrement aux investissements des porteurs de contrats d'assurance-vie investit en unités de compte.
- Les actions R sont tous souscripteurs.
- Les actions I sont tous souscripteurs, destinées plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.
- Les actions M sont exclusivement destinées aux OPCVM/FIA nourriciers du Groupe Natixis Investment Managers.
- Les actions N sont essentiellement destinées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :
 - Soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas)
 - Fournissant un service de Conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF ou un service de Gestion individuelle de portefeuille sous mandat.

Les souscripteurs résidant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés en particulier à souscrire dans cette SICAV.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SICAV dépend de la situation personnelle réglementée et fiscale de chaque investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de la réglementation qui lui est applicable, de ses besoins actuels et futurs sur l'horizon de placement recommandé mais également du niveau de risque auquel il souhaite s'exposer.

Il est fortement recommandé aux investisseurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de cette SICAV.

Pour plus d'informations relatives à la stratégie d'investissement et à l'exposition aux risques, les actionnaires sont invités à se reporter au DICI ou à son Prospectus disponible auprès de la Société de gestion par délégation de la SICAV.

- Valeur liquidative

La valeur liquidative de la SICAV atteint le 31/12/2019 :

- pour l'action A : 1 311,44 euros, soit une augmentation de 251,90 euros par rapport à la valeur liquidative de 1 059,54 euros au 31/12/2018 ; soit une performance nette de frais de 23,77 % ;
- pour l'action R : 336,88 euros, soit une augmentation de 63,98 euros par rapport à la valeur liquidative de 272,90 euros au 31/12/2018 ; soit une performance nette de frais de 23,44 %.
- pour l'action I : 184 139,43 euros, soit une augmentation de 36 172,61 euros par rapport à la valeur liquidative de 147 966,82 euros au 31/12/2018 ; soit une performance nette de frais de 24,45 %.
- pour l'action M : 38 689,05 euros, soit une augmentation de 7 739,72 euros par rapport à la valeur liquidative de 30 949,33 euros au 31/12/2018 ; soit une performance nette de frais de 25,01%.
- pour l'action N : 96,22 euros, soit une augmentation de 18,89 euros par rapport à la valeur liquidative de 77,33 euros au 31/12/2018 soit une performance nette de frais de 24,43 %.

Sur la durée minimale de placement recommandée (5 ans), la performance de la SICAV est de :

- 49,25 % pour l'action A,
- 47,30 % pour l'action R
- 53,34 % pour l'action I
- 56,81 % pour l'action M
- -2,48 % pour l'action N : depuis sa création (7 mars 2018)

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

■ **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Conformément au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe NATIXIS et ses filiales, d'instruments financiers à terme, ETC, d'obligations émises par le groupe BPCE.

■ **Franchissement de seuil**

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

■ **SWING PRICING**

La Société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement depuis le 27 juillet 2015. Cette information est mise à la disposition des actionnaires dans le prospectus de la SICAV, disponible au siège de la Société de gestion par délégation,

■ **Information sur le financement de la recherche**

Natixis Investment Managers International a choisi de supporter le coût de la recherche sur son propre compte de résultats pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère.

II - RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

■ **Environnement Economique et financière**

La croissance mondiale a ralenti sur l'année écoulée pour enregistrer sa plus faible progression depuis la crise économique et financière de 2008/2009. Celle-ci a été affectée par les conséquences de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis. Le choc violent et brutal subi par le commerce mondial, à l'automne 2018, s'est traduit par une contraction de l'activité dans le secteur manufacturier, le plus exposé au commerce extérieur, générant à son tour un ralentissement dans celui des services. Les craintes liées au Brexit ont également impacté la croissance et de manière plus marquée au Royaume-Uni. Face à la persistance d'une incertitude élevée, les chefs d'entreprises ont adopté un comportement attentiste ce qui s'est traduit par un net ralentissement de l'investissement. Compte tenu des risques pesant sur la croissance et d'une inflation réduite, les banques centrales sont devenues plus accommodantes. La Réserve Fédérale et la Banque Centrale Européenne ont ainsi opéré un revirement majeur de leur politique monétaire. Cela a contribué à la nette détente des taux obligataires jusqu'à la fin août 2019. Ils ont alors atteint des plus bas historiques en zone Euro pour s'établir en territoire négatif pour un grand nombre d'entre eux. Les marchés actions ont fait fi du ralentissement de la croissance mondiale et de l'intensification des tensions commerciales pour s'inscrire en forte hausse. Ils ont été portés par l'assouplissement monétaire des banques centrales et les espoirs, durant l'automne, d'un éventuel accord commercial dit de « phase 1 » entre la Chine et les Etats-Unis. Ce dernier porterait essentiellement sur une hausse des achats de produits américains par les chinois et ne résoudrait en rien la cause de la guerre commerciale : celle du leadership technologique. Cet accord partiel se révèle être ainsi qu'une nouvelle trêve fragile entre ces deux puissances.

Aux Etats-Unis, la croissance s'est modérée pour rester relativement robuste. La dissipation rapide des effets de la politique budgétaire expansionniste et la forte intensification des tensions commerciales avec la Chine en ont été les raisons principales. Les exportations et la production industrielle se sont

infléchies et l'investissement des entreprises s'est inscrit en baisse au 3^{ème} trimestre. La croissance a en revanche été soutenue par la consommation des ménages, ces derniers continuant de bénéficier d'un marché de l'emploi robuste avec un taux de chômage au plus bas depuis 50 ans (à 3.5%). En décembre, les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprises se sont révélées mitigées. Les craintes sur l'activité du secteur manufacturier se sont renforcées avec le nouveau recul de l'indice ISM, à son plus bas niveau depuis juin 2009, lié principalement à la plus forte baisse des nouvelles commandes à l'exportation. Par ailleurs, les commandes de biens capitaux n'ont pas laissé présager d'un raffermissement de l'investissement des entreprises. Ces indices décevants ont en partie été contrebalancés par la légère amélioration de l'indice ISM non-manufacturier, signalant le maintien d'une activité soutenue au sein de ce secteur.

En zone Euro, la croissance a franchement ralenti pour se stabiliser à un faible niveau en fin d'année. Le secteur manufacturier s'est nettement contracté ce qui a pesé sur la dynamique de celui des services. L'Allemagne a été lourdement impactée par l'intensification des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis compte tenu du poids plus important de son secteur manufacturier et de sa plus forte dépendance au commerce extérieur. L'économie germanique a ainsi échappé de peu à une récession technique, affectée par ailleurs par les difficultés persistantes du secteur automobile et les craintes liées au Brexit. Compte tenu de l'importance des échanges au sein de la zone Euro, les difficultés de l'économie allemande se sont diffusées au reste des pays membres. Les enquêtes réalisées en décembre 2019 ont ainsi révélé une nette contraction de l'activité dans le secteur manufacturier en Allemagne, suivie de l'Autriche, de l'Italie, de l'Espagne et des Pays-Bas. La France a tiré son épingle du jeu en raison d'une politique budgétaire favorable à la demande interne et d'une moindre exposition au commerce extérieur.

Au Royaume-Uni, les trois reports successifs de la date du Brexit, initialement fixée le 29 mars 2019, ont prolongé l'incertitude et pesé davantage sur l'investissement des entreprises et la croissance. Theresa May a été contrainte de démissionner et la victoire écrasante du parti conservateur, dirigé par Boris Johnson, aux élections législatives anticipées du 12 décembre, a laissé présager de la sortie du Royaume-Uni au 31 janvier 2020. Cette large majorité devrait lui permettre de faire ratifier par le Parlement britannique l'accord de retrait, en partie renégocié, et d'effectivement sortir de l'Union Européenne à cette date. Commencera alors une période de transition qui durera jusqu'à fin décembre 2020, à moins qu'elle ne soit finalement prolongée, durant laquelle les relations économiques entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne resteront inchangées. La signature de l'accord de retrait n'est qu'une première étape dans le processus de sortie de l'Union Européenne. La seconde va se révéler beaucoup plus complexe puisqu'il s'agira de déterminer leurs relations futures. L'incertitude n'est ainsi pas prête de se réduire et va continuer de peser sur les décisions d'investissement des chefs d'entreprises et in fine sur la croissance britannique.

La croissance a ralenti dans les pays émergents. En Chine, l'activité s'est infléchi pour enregistrer sa plus faible performance depuis 1992 (6% en glissement annuel au 3^{ème} trimestre). Cela résulte de la poursuite du rééquilibrage de la croissance en faveur de la consommation et des services, au détriment de l'investissement et du secteur manufacturier. Ce ralentissement a par ailleurs été accentué par la nette inflexion des exportations, consécutive au fort relèvement des tarifs douaniers américains. La banque centrale et le gouvernement ont ainsi pris des mesures visant à soutenir la croissance, tout en restant vigilants à ne pas favoriser une hausse de l'endettement des entreprises qui demeure à un niveau très élevé. La Chine a également laissé filer le yuan sous le seuil symbolique de 7 yuans pour un dollar (au plus bas depuis 11 ans), à partir du 5 août, en réponse à l'annonce de nouveaux relèvements des tarifs douaniers par les Etats-Unis. Fin décembre, le yuan revenait vers les niveaux atteints fin juillet. Le ralentissement de l'économie chinoise a affecté en retour les économies des pays asiatiques et les économies d'Amérique latine particulièrement exposées à la Chine (Brésil notamment) amenant les banques centrales à rendre leur politique monétaire plus accommodante. L'Argentine et la Turquie ont connu une profonde récession liée avant tout à leur forte fragilité interne.

Face aux risques pesant sur la croissance, dans un contexte d'inflation modérée, les banques centrales sont devenues plus accommodantes. La Réserve Fédérale (Fed) a ainsi opéré un virage à 180 degrés. Alors qu'elle avait indiqué, en décembre 2018, qu'elle continuerait de relever ses taux directeurs afin de normaliser sa politique monétaire, Jérôme Powell a mis fin à ces anticipations dès le 4 janvier. Lors d'un discours, il a annoncé que la Fed resterait patiente dans la conduite de sa politique monétaire. Celle-ci a ainsi opté pour le statu quo dès le début de l'année, en raison notamment des craintes liées à la forte baisse des marchés actions, en décembre 2018. Par la suite, alors que la croissance américaine restait robuste, la Fed a réduit à trois reprises ses taux directeurs de 25 points de base : le 31 juillet, le 18 septembre et le 30 octobre. La fourchette d'évolution du taux des Fed Funds a ainsi été ramenée à [1.50 ; 1.75%] et la Fed a signalé qu'ils s'établissaient désormais à un

niveau approprié. Elle a agi de manière préventive face aux risques liés à l'intensification des tensions commerciales et au ralentissement de la croissance mondiale dans un contexte d'inflation devenue inférieure à la cible de 2% (1.5% pour le déflateur des dépenses des ménages en novembre).

La banque centrale a également décidé d'arrêter la réduction graduelle de la taille de son bilan au mois d'août (2 mois plus tôt que prévu) avant de prendre des mesures visant à l'augmenter de manière significative à partir du mois d'octobre. La Fed a dû procéder à des injections massives de liquidités afin d'éviter la réapparition de fortes tensions sur marché interbancaire, comme cela s'est produit le 17 septembre. A cette fin, elle a annoncé, le 11 octobre, un programme d'achats mensuels de bons du Trésor américains qui devrait s'opérer au moins jusqu'au 2^{ème} trimestre 2020 (pour un montant initial de 60 milliards de \$ par mois) et effectué des opérations « repo ». Cela s'est traduit par une nette hausse de la taille de son bilan à 4.2 trillions de \$, fin décembre 2019, contre 3.8 trillions fin septembre.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a également changé l'orientation de sa politique monétaire au cours de l'année. Dans un premier temps, le 7 mars, elle a annoncé une nouvelle opération de prêts à long terme ciblés (TLTRO 3) en raison de l'arrivée à échéance des opérations en cours. Les opérations de septembre et décembre n'ont toutefois rencontré qu'une faible demande de la part des banques. Face au ralentissement plus prononcé que prévu de la croissance, aux risques plus élevés pesant sur celle-ci (tensions commerciales, Brexit) et au maintien d'une inflation durablement bien inférieure à l'objectif de 2%, la BCE a adopté tout un ensemble de mesures le 12 septembre. Le taux de dépôt a été réduit de 10 points de base, à -0.50%, et un mécanisme de « tiering » a été adopté visant à en réduire l'impact négatif sur les banques. Les taux sont attendus comme devant rester à leur niveau actuel, voire plus bas, tant que l'inflation n'est pas anticipée comme devant converger de manière durable vers l'objectif de 2% et que l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) ne montre pas de signaux de raffermissement. Elle a également décidé de reprendre ses achats d'actifs financiers, qu'elle avait arrêté en décembre 2018, à hauteur de 20 milliards d'euros par mois, à partir du 1^{er} novembre. Les conditions attachées aux opérations TLTRO 3 sont par ailleurs devenues plus avantageuses. En novembre, Christine Lagarde a succédé à Mario Draghi, à la présidence de la BCE, et s'est inscrite dans sa lignée. Lors de la réunion de décembre, elle a indiqué la nécessité de maintenir une politique monétaire très accommodante dans la durée et appelé les gouvernements qui disposaient de marge de manœuvre à prendre des mesures pour relancer la croissance.

MARCHES FINANCIERS

Les taux obligataires souverains se sont nettement détendus sur l'année écoulée en raison de la détérioration rapide des perspectives de croissance mondiale et de l'attente, puis de l'adoption, de politiques monétaires plus accommodantes.

Sur les huit premiers mois de l'année, les taux obligataires souverains ont nettement baissé. Le mouvement, entamé en octobre 2018, a été initié par la hausse de l'incertitude liée à l'intensification de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis ainsi que par la dégradation rapide des perspectives d'activité mondiale. Il s'est prolongé avec l'anticipation puis l'annonce de politique monétaire plus accommodante de la part de la Fed et de la BCE. En août 2019, les marchés obligataires ont également bénéficié d'un mouvement de fuite vers la qualité lié à la forte escalade de la guerre commerciale. Les investisseurs ont préféré se réfugier sur les actifs jugés plus sûrs (les obligations souveraines) au détriment des titres plus risqués (les actions).

Aux Etats-Unis, le taux à 10 ans américain est ainsi revenu à la fin août sur ses plus bas niveaux depuis août 2016 (à 1.5%). L'écart entre le taux à 10 ans et le taux à 3 mois américain s'est par ailleurs nettement réduit pour passer en territoire négatif à partir de la fin du mois de mai puis revenir vers 0 en novembre. Cette inversion de la courbe des taux US a constitué un signal préoccupant sur la croissance puisqu'elle a toujours été suivie par le passé d'une récession de l'économie américaine dans les 12 à 18 mois qui ont suivi.

En zone Euro, les taux longs ont atteint de nouveaux plus bas historiques à la fin août pour devenir négatifs pour beaucoup d'entre eux. En Allemagne et aux Pays-Bas, l'ensemble de la courbe des taux est alors passée en territoire négatif. En France, cela a concerné les taux jusqu'à 15 ans. Le 10 ans allemand a ainsi atteint un plus bas historique, à -0.72%, et le 10 ans français, à -0.44%, le 28 août.

A partir de septembre, les taux longs se sont raffermis pour rester à de bas niveaux. Des prises de profits puis une réduction des craintes sur l'économie mondiale en ont été à l'origine. Les investisseurs

ont été rassurés par l'annonce, le 11 octobre, d'un éventuel accord de Phase 1 entre la Chine et les Etats-Unis puis par la stabilisation des enquêtes de conjoncture.

Au total, sur l'année écoulée, le taux à 10 ans américain a baissé de 77 points de base, pour clôturer à 1.92% le 31 décembre. Le taux à 10 ans allemand a perdu 43 points de base, pour clôturer à -0.19%, et le taux à 10 ans français a baissé de 63 points de base, pour terminer l'année à 0.08%.

Dans un contexte de taux très bas, voire négatifs, les investisseurs ont privilégié les pays offrant des rendements relativement plus attractifs. Les taux des pays périphériques ont ainsi davantage baissé. Le taux à 10 ans espagnol a ainsi diminué de près de 100 points de base, pour clôturer l'année à 0.47%, le taux à 10 ans portugais a baissé de près de 130 points de base, pour clôturer à 0.45%. Le taux à 10 ans italien a perdu près de 150 points de base, pour terminer l'année à 1.31%, en dépit d'une dette publique élevée (135% du PIB). Les investisseurs ont été rassurés en août par l'éclatement de la coalition au pouvoir et la sortie de la Ligue, parti d'extrême droite, dirigée par Matteo Salvini. La formation d'un nouveau gouvernement entre le Mouvement 5 étoiles et le Parti Démocrate a permis de réduire les craintes de dérapage des finances publiques.

Les marchés actions ont enregistré d'excellentes performances en dépit du ralentissement de la croissance mondiale liée à l'intensification des tensions commerciales.

Sur les trois premiers mois de l'année 2019, les indices boursiers ont connu un fort rebond permettant d'effacer le trou d'air enregistré au dernier trimestre 2018. Ils ont été portés par la perspective d'un arrêt de la normalisation de la politique monétaire de la Fed et l'espoir d'un éventuel accord entre la Chine et les Etats-Unis afin de mettre fin aux tensions commerciales. Le discours de Jerome Powell du 4 janvier a donné le ton. Il a indiqué que la Fed serait patiente dans la conduite de sa politique monétaire en raison du resserrement des conditions financières, lié à la chute des marchés actions, et des craintes pesant sur la croissance mondiale.

Cette frénésie s'est brutalement arrêtée, le 5 mai, suite à un tweet de Donald Trump. Alors que la délégation américaine se montrait très confiante dans la signature imminente d'un accord commercial avec la Chine, les négociations ont brutalement échoué. A partir de ce moment-là, et jusqu'au mois de septembre, les marchés actions ont alterné des phases de baisse, lors de l'annonce de relèvements des tarifs douaniers, et de hausse, lors de la reprise des négociations.

A partir du 11 octobre, les marchés boursiers se sont de nouveau inscrits en nette progression suite à l'annonce d'un éventuel accord commercial partiel entre la Chine et les Etats-Unis, qu'il restait encore à rédiger et à ratifier. Ce dernier devrait être signé le 15 janvier 2020. Ils ont également profité de la 3^{ème} baisse de taux consécutive de la Fed, le 30 octobre, et de l'adoption d'une politique monétaire encore plus accommodante de la part de la BCE avec, notamment, la reprise des achats d'actifs financiers à partir de novembre. Les marchés ont également été rassurés par les signes de stabilisation de l'activité mondiale au travers des enquêtes de conjoncture.

Au final, l'indice américain S&P a bondi de 28.9% sur l'année écoulée, pour clôturer sur de nouveaux plus hauts historiques, porté notamment par la poursuite des rachats d'actions par les entreprises américaines. Le lancement d'une procédure de destitution à l'encontre de Donald Trump, le 24 septembre, n'a pas eu d'impact. Les marchés européens ont également fortement performé : + 24.8% pour l'Eurostoxx 50, +25.5% pour le DAX allemand et +26.4% pour le CAC 40. Ce dernier a franchi la barre symbolique des 6 000 points, entre le 20 et le 27 décembre, qu'il n'avait réussi à dépasser qu'à deux reprises auparavant : entre février et décembre 2000 (bulle technologique) et entre mai et juillet 2007 (avant la crise des subprimes). Au Royaume-Uni, la progression des marchés actions a été plus réduite en raison de l'incertitude élevée et persistante liée au Brexit. L'indice Footsie 100 a ainsi augmenté de 12.1%. Au Japon, l'indice Nikkei a quant à lui progressé de 18.2%, porté en fin d'année par l'apaisement des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis et l'adoption d'un plan de relance budgétaire massif d'un montant de 120 milliards de dollars. Face aux marges de manœuvre très réduites de la Banque du Japon, le gouvernement est intervenu pour soutenir la croissance qui se trouve fragilisée par l'impact négatif des tensions commerciales et le relèvement du taux de TVA, depuis le 1^{er} octobre.

■ Politique de gestion

Synthèse de la conjoncture économique influençant les décisions de gestion

Les petites valeurs françaises ont progressé de 21.27% en 2019 (indice CAC mid&small), cependant moins que les grandes valeurs (+29.24% sur le CAC40). C'est la meilleure performance des marchés actions depuis 2009 ; pourtant, les actions n'ont été soutenues ni par la croissance économique (qui demeure faible), ni par les bénéfices (révisés en baisse tout au long de l'année) ; l'explication de la hausse des actions vient des politiques suivies par les Banques Centrales, qui ont fait baisser les taux d'intérêts à long terme à un niveau proche de zéro, dissuasif. Conséquence : les autres actifs (actions, immobilier, matières premières) ont monté. Les

L'année 2018 s'était terminée par une chute des actions, en raison du sentiment que la Réserve Fédérale américaine était allée trop loin dans son cycle de hausse de taux (quatrième et dernière hausse le 19/12/18) et de réduction de la taille de son bilan. Au début de l'année 2019, elle a changé son discours, ce qui a fait rebondir les actions. En mai les marchés ont rechuté à la suite de l'escalade dans la guerre commerciale provoquée par les Etats-Unis contre le reste du monde, provoquant une dégradation des indicateurs économiques avancés et faisant craindre une récession (notamment en Allemagne, suite à la baisse de sa production automobile). Les valeurs cycliques ont alors le plus baissé et les valeurs de croissance et de qualité ont été un refuge jusqu'à fin juillet, moment à partir duquel les anticipations se sont inversées : d'une part la Banque Centrale américaine a enclenché un nouveau cycle de baisse de ses taux directeurs (3 diminutions de 25bp depuis) et, avec la BCE, a repris les achats d'obligations ; d'autre part, les Etats Unis ont entamé des négociations commerciales avec tout le monde, reportant certaines hausses de droits de douane. Les indices ont remonté et à partir d'août, le style « value » a surperformé le style croissance, car les investisseurs ont à nouveau parié sur un accord entre USA et Chine, favorisant les valeurs cycliques et financières (les taux longs remontant aussi). Beaucoup d'investisseurs étaient baissiers, et pris à contre-pied, ont accentué la hausse des actions fin 2019. En France, le phénomène gilet jaune et la grève de décembre ont eu un impact limité à certains secteurs et n'ont que peu influencé les marchés.

La technologie (+46.5%) et l'énergie (+57%) ont été les meilleurs secteur, suivi par la santé (+24.1%), l'immobilier (+24%). Les secteurs à la peine ont été la communication (-1.3%), consommation de base (+15.5%) et les produits de base (+0.7%).

Décisions prises pendant la période

Le style de gestion adopté est la sélection de valeur de qualité et de croissance.

Compte du ralentissement économique, nous avons été sélectif sur les valeurs ayant un profil cyclique. Dans le secteur industrie, nous avons vendu Bic, Tarkett, Rexel qui ont été pénalisés par un manque de croissance ; nous avons cédé Getlink en raison de la faible visibilité sur Getlink. Nous avons acheté Spie, qui bénéficie d'un levier opérationnel avec le retour de la croissance, GI Event.

Dans la technologie, nous avons acheté Soitec qui développe un standard dans les semi-conducteurs. Nous avons renforcé Worldline pour investir dans le secteur des paiements et bénéficier de la consolidation en cours. Nous avons apporté Altran à l'OPA de Cap. Dans les financières, nous avons vendu CNP et acheté Scor. Dans l'énergie, nous avons renforcé CGG qui souhaite alléger son bilan en vendant sa flotte. Dans la santé, nous avons acheté Virbac qui regagne des parts de marché aux Etats Unis dans le secteur vétérinaire ; nous avons acheté Genfit dans le biotech. Suite à l'arrivée d'un générique, nous avons allégé Ipsen. Parmi les utilities, nous avons sélectionné Neoen qui bénéficie de la croissance de l'énergie renouvelable. Dans la consommation, nous avons allégé Remy Cointreau au regard des risques sur la Chine. Dans la communication, nous avons acheté Ubisoft, Mediawan et vendu Ipsos.

Explication de la performance

La SICAV a gagné 24,45% (sur la part I), soit 318bp de mieux que l'indice CAC small&mid France. (part R +23,44%, part M + 25,01%, part N +24,43%, part A +23,77%).

Les meilleures contributions sectorielles proviennent de l'industrie, la consommation cyclique, la technologie. Nos choix ont été moins bons dans la communication, la consommation de base.

La sélection de valeurs a porté sur Teleperformance (+55%), Bigben (+72%, succès des jeux en ligne), Virbac (+107%, valeur en retournement), Catana (+88%, croissance du catamaran), Genfit (+28%).

Les déceptions sont venues de Ubisoft (-35%, report de lancement de jeux), Bonduelle (-18,9% problème avec la croissance externe aux Etats Unis), Ipsen (-31%), Lagardère (-11,8%), Trigano (+16%).

Perspectives et stratégies à mettre en place

Nous pensons que notre style qualité-croissance à un prix raisonnable est le meilleur dans un contexte où la croissance des économies est très incertaine et en ralentissement (les Etats Unis enregistrent 10 ans de croissance continue, du jamais vu, la Chine et l'Inde ralentissent beaucoup, la croissance européenne reste faible) et où les taux longs sont très bas ou négatifs. Nous mettons donc plus que jamais l'accent sur la visibilité des bénéfices futurs, la qualité des bilans, des solides barrières à l'entrée pour protéger les marges, les moteurs de croissance propres aux sociétés comme l'innovation et les acquisitions ; nous évitons les valorisations excessives par rapport à leur croissance et les titres à gros bêta.

Pour les 24 mois prochains, les perspectives de croissance des bénéfices restent bonnes et les valorisations des actions sont attractives face aux obligations privées et publiques. Les petites capitalisations ont un bien meilleur rapport PER/croissance que les grandes, ce qui les rend attractives en relatif et en absolu.

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AEROPORTS DE PARIS	5 140 186,75	7 835 928,70
EUROFINS SCIENTIFIC	2 566 329,46	6 983 755,66
GETLINK SE	0,00	8 406 412,24
UBI SOFT ENTERTAINMENT	5 374 147,00	2 896 025,77
ALTRAN TECHNOLOGIES	2 062 875,50	4 995 015,38
RUBIS	0,00	6 988 999,21
REMY COINTREAU	1 350 057,20	4 724 732,68
IPSEN	886 418,55	5 173 246,72
WORLDLINE SA	3 744 132,08	2 150 529,74
EURONEXT NV - W/I	634 200,00	4 475 986,26

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciels

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)

Néant

■ Réglementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **Accès à la documentation**

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com.

- c) **Informations sur les risques**

- **Méthode de calcul du risque global**

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de l'engagement.

- **Effet de levier**

Cet OPC n'a pas recours à l'effet de levier.

- **Exposition à la titrisation**

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

- **Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique «Profil de risque et de rendement» ou son prospectus, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Gestion des liquidités**

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation de l'OPC, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

- **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

Cet OPC prend en compte simultanément les trois critères « ESG ».

Engagé sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 30 ans, Ostrum Asset Management se positionne en leader ESG en intégrant pleinement les dimensions extra-financières à l'ensemble de ses processus de gestion et offrant à ses clients des solutions d'investissement responsable répondant aux spécificités de leurs philosophies et ambitions ESG.

Ostrum Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI¹) depuis 2008. A l'occasion de ce 11ème anniversaire la qualité et l'ambition de notre approche de l'investissement responsable ont été une nouvelle fois reconnues et saluées par d'excellentes notes (notes de A+ pour toutes les classes d'actifs sous gestion) sur l'ensemble des modules auxquels nous sommes soumis.

Module	Ostrum AM scores	Median scores for Peer Group	Our score vs Y-1	Median score vs Y-2
Strategy & Governance	A+		=	=
Direct & active Ownership modules	Listed Equity Incorporation		=	=
	Listed Equity Active Ownership		=	=
	Fixed Income SSA*		=	=
	Fixed Income Corporate Financial		➡	=
	Fixed Income Corporate Non-Financial		=	=

Chez Ostrum AM, nous nous engageons à comprendre les problématiques de développement responsable ainsi que leur impact sur les différents émetteurs. Par ailleurs, Ostrum AM a placé l'Engagement au cœur de sa démarche d'Investisseur Responsable, c'est pourquoi nous participons activement aux assemblées générales et nous efforçons de maintenir des discussions constructives avec nos interlocuteurs.

Ainsi l'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans l'implémentation de cette même ambition.

I. DES POLITIQUES D'EXCLUSION APPLIQUEES A L'ENSEMBLE DE NOTRE UNIVERS D'INVESTISSEMENT

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum Asset Management refuse de soutenir de par son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de notre approche responsable et de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients. Ainsi, nous avons défini différentes politiques d'exclusion déployées à l'ensemble de nos univers d'investissement, illustrées ci-dessous.

ARMEMENT CONTROVERSE

Exclusion des acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), en cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo signés par de nombreux pays, dont la France.

WORST OFFENDERS

Exclusion de toutes les entreprises, cotées ou non cotées ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies ni/ou les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales et faisant l'objet d'une exclusion publique de la part d'investisseurs institutionnels sur la base de ces principes.

TABAC

Dans le cadre de sa réflexion continue pour la définition d'un univers d'investissement responsable, Ostrum AM a défini en 2018 une politique d'exclusion sur le tabac et s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs.

ETAT BLACKLISTES

- Ostrum AM n'investit pas dans les pays sous embargo américains et européens ou identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le monde.
- Liste interne d'exclusion des émetteurs souverains pour lesquels l'indice SDG est inférieur à un certain niveau.

CHARBON

Exclusion des émetteurs dont plus de 25% des revenus proviennent de la production de charbon ou d'énergie générée par le charbon.
Exclusion des entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par la technique d'extraction dite de « Mountain Top Remouval ».

L'exclusion des sociétés controversées par la définition de politiques sectorielles et d'exclusion

Dans le cadre de ses engagements RSE, Ostrum Asset Management a défini et déploie différentes politiques sectorielles sur son périmètre direct d'investissement :

- **Bombes à sous-munition et Mines anti-personnel**
En cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo signés par de nombreux pays, dont la France, Ostrum Asset Management exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).
- **Politique sectorielle Charbon et Mountain Top Removal**
Dans la lignée de sa maison mère Natixis, et dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la transition énergétique, Ostrum AM exclut de ses univers d'investissement les sociétés fortement investies dans la production, l'exploitation du Charbon ainsi que les entreprises appliquant la méthode d'extraction de charbon dites « Mountain Top Remouval ».
- **Tabac**
Ostrum Asset Management, s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs. Cette politique est effective depuis le 30 juin 2018.
- **Worst Offenders**
Ostrum AM s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations de sociétés investies privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité.

II. UNE INTEGRATION ESG SUR PRES DE 100% DE NOS ENCOURS

Nous avons décidé d'intégrer systématiquement les critères ESG (dans près de l'ensemble de nos gestions) lorsque nous estimons qu'ils apporteront de la valeur à notre analyse financière. Nous sommes convaincus que les éléments extra-financiers matériels offrent une information supplémentaire qui peut influencer le profil de risque des émetteurs.

Ostrum AM a décidé d'implémenter l'intégration ESG dans l'ensemble de ses processus d'investissements car nous sommes convaincus que certains éléments extra-financiers influencent le profil de risque des émetteurs.

Ces éléments sont ainsi considérés comme étant « matériels » car ils ont un impact du point de vue du risque ou de la performance des titres détenus en portefeuilles. Tenir compte de tels critères ESG est donc pertinent pour l'ensemble des processus d'investissements. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'analyse fondamentale et l'évaluation du risque des émetteurs.

L'implémentation dans près de l'ensemble des processus d'investissement de l'intégration des éléments extra financiers matériels ont permis à Ostrum AM d'obtenir d'excellentes notes PRI (notes de A/A+ pour toutes les classes d'actifs sous gestion).

¹ L'échelle de rating se présente de A+ à E ; A+ étant le rating le plus élevé et E étant le plus bas. À l'issue d'un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation, établie sur une échelle à 6 niveaux, pour chaque module applicable. Le score médian du peer group est également communiqué pour permettre une mise en perspective des résultats sur une base relative. Le Module « Strategy and Governance » est applicable à tous les signataires ; les autres modules sont applicables dès lors qu'ils couvrent une catégorie supérieure ou égale à 10 % des encours. Pour en savoir plus sur le reporting ESG d'Ostrum AM, se référer à son PRI Transparency Report intégral, disponible en accès public sur le site Internet des PRI

L'ESG AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS

L'approche d'investissement responsable d'Ostrum AM et le process de gestion actions sont indissociables et il s'agit d'une approche entièrement intégrée.

Au-delà de l'application de la politique d'exclusion d'Ostrum AM, la gestion actions a une démarche propre d'intégration des critères ESG dans son processus d'investissement ainsi qu'une politique de vote et d'engagement au cœur de sa démarche d'actionnaire responsable.

Intégration ESG :

Philosophie d'investissement et intégration ESG :

Dans le cadre de son activité de Gestion Actions, les équipes d'Ostrum AM pratiquent une gestion de conviction Bottom-Up de philosophie Quality GARP (« Growth at a Reasonable Price ») qui comprend un volet ESG. En effet, les pratiques ESG sont considérées comme un indicateur de solidité de franchise, les meilleures pratiques de gouvernance représentent un indicateur de force de management et les risques environnementaux comme un élément de passif hors bilan pouvant brutalement être réintroduit à l'occasion d'une crise.

De manière globale, l'équipe de gestion Actions d'Ostrum AM cherche à investir dans des entreprises de qualité (par un niveau de franchise élevé - business model unique, prévisible et peu cyclique-, un management remarquable -track record, implication, vision - ainsi qu'un bilan sain -dette, covenants, hors bilan) et de croissance à prix raisonnable sur la base d'une recherche propriétaire établies lors des rencontres avec le management des sociétés.

Intégration ESG dans la démarche d'analyse fondamentale :

La prise en compte des aspects ESG se fait au travers de notre outil propriétaire d'évaluation ESG.

La gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire. Il n'y a pas d'approche sectorielle. Pour chaque société, l'analyse repose sur des données quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives proviennent d'un outil externe de pré-diagnostic ESG ainsi que des rapports extra-financiers des sociétés. L'appréciation qualitative relève de la responsabilité de la gestion et s'appuie sur les données factuelles ainsi que sur les entretiens avec les dirigeants des sociétés. Les sociétés sont ainsi évaluées sur une échelle de notation et ne rentrent en portefeuille que si elles obtiennent la moyenne.

Le modèle analyse l'entreprise au travers de critères environnementaux (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets), sociaux (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires - qualité des produits ou services vendus) et de gouvernance (structure capitalistique et protection des intérêts des minoritaires, conseil

d'administration et direction générale, rémunération des dirigeants, pratiques comptables et risques financiers, pratiques éthiques de la société).

Notre outil propriétaire ESG est alimenté par un flux Thomson Reuters de données brutes extra-financières collectées dans les rapports annuels des sociétés. Ces données sont ensuite retraitées dans notre base de données ESG propriétaire pour aboutir à une évaluation quantitative indicative à destination des analystes. Exemple : nous récupérons en données quantitatives les émissions de CO2 de chaque société à partir desquelles nous calculons une intensité CO2 par unité de chiffre d'affaires. Ce calcul nous permet ensuite de positionner la société par rapport à l'ensemble de l'univers d'investissement.

L'échelle de notation ESG va de 0 à 20. Le principe général est celui de la méthode « Best in Universe » avec un classement relatif de chaque société par rapport à son univers d'investissement sur chacun des indicateurs E, S et G. Pour certains indicateurs, (existence d'une politique environnementale ou code d'éthique), la note sera binaire 0 ou 20. Au final, la note ESG pour un titre donné repose sur une combinaison de classement par rapport à l'univers et de notations absolues.

Intégration ESG et valorisation :

Il est à noter que l'analyste-gérant doit tenir compte des évaluations de qualité et d'ESG qu'il a faites dans son modèle de valorisation. L'analyste-gérant va ainsi modifier le taux d'actualisation de son modèle en appliquant une prime de risque qualité ou ESG en fonction du niveau de qualité et d'ESG de la société analysée. Pour les notes supérieures à 10, l'analyste appliquera un bonus graduel soustrait du coût du capital.

Construction de portefeuille :

Dans le process actions général, l'ESG est un critère de construction de portefeuille au même titre que la qualité, le potentiel d'appréciation et la croissance agrégée du portefeuille.

A la différence du process actions général, les fonds actions ISR ont un objectif supplémentaire, qui est d'obtenir un score ESG de portefeuille supérieur au score ESG des quatre premiers quintiles de l'indice, objectif inclus dans le référentiel du label ISR français.

À tout moment, le taux de couverture ESG des portefeuilles est supérieur ou égal à 90%.

Finalement, les comités d'investissement doivent s'assurer que le titre, candidat à l'entrée ne remet pas en cause l'objectif d'avoir à tout moment un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG des quatre premiers quintiles de l'indice.

III. Vote & Engagement

Ostrum AM encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales et en initiant des dialogues constructifs avec les sociétés.

Deux leviers majeurs à disposition pour susciter ce changement positif :

- **L'exercice des droits de vote des actionnaires** lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à notre politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales. Motivé par la volonté d'améliorer la transparence de ses actions en tant qu'actionnaire, Ostrum AM a développé une plateforme regroupant l'ensemble de ses votes par entreprise et par fonds.
- **Un processus d'engagement** qui implique un dialogue durable avec les sociétés investies afin de mieux comprendre leurs pratiques et soutenir l'adoption de standards ESG plus élevés.

Notre modèle de recherche interne, fondé sur une connaissance approfondie et un dialogue constant avec les sociétés investies, intègre simultanément les dimensions ESG au niveau de l'analyse financière (outils d'évaluation de la qualité et de la croissance propriétaires), de l'évaluation du risque ESG (modèle d'analyse interne), de la valorisation (outil propriétaire) et de l'exercice du droit de vote (politique de vote Ostrum et analyse gouvernance interne).

e) Loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte.

III - ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires / contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com> (/informations-règlementaires)

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com> (/informations-règlementaires)

■ Politique de rémunération

A. Politique de rémunération de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

1. Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de Natixis Investment Managers International. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché. Elle est définie de manière à éviter la mise en place d'incitations susceptibles de créer des situations de conflits d'intérêts entre les collaborateurs et les clients de Natixis Investment Managers International.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle différencie la rémunération fixe basée sur l'évaluation des compétences nécessaires pour la fonction et déterminée à partir des normes de marché, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle ou collective.

Cette évaluation de la performance repose sur des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de Natixis Investment Managers International. Elle s'applique à l'ensemble du personnel de Natixis Investment Managers International.

La politique de rémunération est revue et approuvée chaque année pour intégrer les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles, et en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis. Dans le cadre de la surveillance et l'évaluation de la politique de rémunération, le RCCI directeur contrôles permanents de Natixis Investment Managers International valide la politique avant son déploiement. Elle fait l'objet d'un audit interne annuel.

Les principes généraux de la politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du comité d'entreprise, du conseil d'administration et à l'ensemble du personnel.

a. Définition de la performance

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans l'entreprise. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et les résultats financiers. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de l'entreprise. La performance individuelle s'apprécie annuellement.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôles repose sur l'appréciation de critères qualitatifs définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêts.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée à partir de l'évaluation de deux critères quantitatifs : le ratio d'information ou le ratio de Sharpe (pour les portefeuilles de rendement absolu) et le classement concurrentiel, complétés d'un ou de plusieurs critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période d'un et trois ans pour matérialiser la recherche de performance pérenne de l'entreprise et afin de limiter le poids d'une performance ponctuelle.

L'évaluation de la performance intègre systématiquement des critères qualitatifs. Ils portent sur la contribution à la fiabilisation d'un process, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la contribution au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de Natixis Investment Managers International.

Ces objectifs qualitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année.

Ces critères qualitatifs intègrent par ailleurs le respect des règles de risques et de conformité de Natixis Investment Managers International.

b. Composante de la rémunération

i. Rémunération fixe

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans une fonction.

ii. Rémunération variable

Les rémunérations variables rémunèrent une performance annuelle, collective ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de Natixis Investment Managers International sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associés à un plan d'épargne salariale et d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), permettant ainsi aux collaborateurs de bénéficier d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés et ne rentrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Les rémunérations variables individuelles sont attribuées discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont les objectifs ont été atteints. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée.

La population régulée et les collaborateurs des front offices sont soumis à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Natixis Investment Managers International peut également considérer que l'enveloppe attribuée aux rémunérations individuelles et éventuellement les versements en cours d'acquisition peuvent ne pas être distribués ou réduits pour une ou plusieurs années.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une 1ère année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe à l'entreprise.

Les dispositifs de type « golden parachutes » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et de la performance du bénéficiaire, de celle de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société.

iii. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Natixis Investment Managers International souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, attribué sous forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier équilibré de produits gérés par Ostrum Asset Management. Il est acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de Natixis Investment Managers International. Il est soumis à des conditions de présence, d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée.

2. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée

Pour 2018, et par dérogation au dispositif décrit ci-après, Natixis Investment Managers International appliquera les règles en vigueur au sein de la succursale française de la société de gestion luxembourgeoise Natixis Investment Managers S.A. pour les collaborateurs issus de cette succursale.

a. Identification de la population régulée

Conformément aux dispositions réglementaires, la DRH et le RCCI déterminent et formalisent en début d'année le périmètre de la population régulée de Natixis Investment Managers International.

Les collaborateurs sont identifiés en fonction de leurs activités professionnelles quand celles-ci sont impliquées dans les processus d'investissement et/ou les collaborateurs qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative de par leurs décisions sur le profil de risque de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés, ou du fait de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Natixis Investment Managers International a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population régulée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les membres du comité exécutif sont systématiquement inclus dans le périmètre de la population régulée, ainsi que les fonctions de Direction des activités de support ou administratives (directeurs financier et opérations) et les fonctions de Direction de contrôle (directeurs risques, conformité et contrôles).

Le périmètre de l'ensemble de la population régulée est validé par la Direction Générale et archivé par la DRH. Les collaborateurs concernés sont informés de leur statut.

Le périmètre de la population régulée de Natixis Investment Managers International est présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

Le périmètre de la population régulée peut faire l'objet d'une revue en cours d'année dans le cas de recrutement ou de mobilité d'un collaborateur, ou de l'initialisation de nouvelles activités ou nouveau process de gestion.

b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

La rémunération variable de la population régulée est soumise à des conditions de différé et attribuée pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier.

Le seuil de déclenchement des rémunérations différées est défini annuellement dans les limites autorisées par l'Autorité des marchés financiers. Il sera susceptible d'évolution, uniquement à la baisse, en fonction de directives réglementaires ou d'évolution des politiques RH. Dans ce cas, le nouveau seuil défini est approuvé par le Comité Exécutif de Natixis Investment Managers International et le comité des rémunérations de Natixis. Pour les rémunérations les plus élevées de Natixis Investment Managers International, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.

Afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs, la part de la rémunération variable différée est attribuée sous forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. Elle est acquise à échéance minimum de trois périodes annuelles de report sous condition de présence, de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de Natixis Investment Managers International et/ou des produits gérés.

Ces acquisitions sont également soumises à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de ces acquisitions. Elles peuvent également faire l'objet d'une restitution afin de garantir un ajustement des risques à posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance sur la totalité de la période d'acquisition.

3. Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des Ressources Humaines puis soumis pour validation au RCCI, directeur contrôles permanents de Natixis Investment Managers International.

Ils sont validés et approuvés successivement par les membres du Comité exécutif de Natixis Investment Managers International, la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs à travers des publications de la DRH tels que l'intranet et aux membres du comité d'entreprise à travers une réunion d'information annuelle.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration de Natixis Investment Managers International.

La rémunération du directeur général est déterminée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis et est présentée au comité des rémunérations de Natixis pour approbation du Conseil d'Administration de Natixis.

Quand Natixis Investment Managers International délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2018* : 22 161 467 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2018 : 11 582 073 €

Effectifs concernés : 325 collaborateurs

**Rémunérations fixes calculées au prorata temporis 2018*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2018 : 8 840 581 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 343 926 €
- Membres du personnel : 4 496 655 €

B. Politique de rémunération de OSTRUM ASSET MANAGEMENT

La présente politique de rémunération d'OSTRUM AM est composée (i) de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs définis au point 1, (ii) de principes spécifiques applicables à la population régulée par AIFM et UCITS V définis au point.2 et (iii) d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs défini au point.3.

Elle s'inscrit dans les principes définis par Natixis.

1. Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché. Elle est définie de manière à éviter la mise en place d'incitations susceptibles de créer des situations de conflits d'intérêts entre les collaborateurs et les clients d'OSTRUM AM.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle différencie la rémunération fixe basée sur l'évaluation des compétences nécessaires pour la fonction et déterminée à partir des normes de marché, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle ou collective.

Cette évaluation de la performance repose sur des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et d'OSTRUM AM. Elle s'applique à l'ensemble du personnel d'OSTRUM AM.

La politique de rémunération est revue et approuvée chaque année pour intégrer les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles, et en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS. Dans le cadre de la surveillance et l'évaluation de la politique de rémunération, le RCCI directeur contrôles permanents d'OSTRUM AM valide la politique avant son déploiement. Elle fait l'objet d'un audit interne annuel.

Les principes généraux de la politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du comité d'entreprise, du conseil d'administration et à l'ensemble du personnel.

a. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs de l'entreprise. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans l'entreprise. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et les résultats financiers. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement à partir de la performance des activités supervisées au travers d'indicateurs quantitatifs, de l'évolution des résultats économiques d'OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale traduite par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que managériaux ou de responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de l'entreprise. La performance individuelle est traduite annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente ou la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis et communiqués en début de chaque année en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôles repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêt.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée à partir de l'évaluation de deux critères quantitatifs : le ratio d'information ou le ratio de Sharpe (pour les portefeuilles de rendement absolu) et le classement concurrentiel, complétés d'un ou de plusieurs critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période d'un et trois ans pour matérialiser la recherche de performance pérenne de l'entreprise et afin de limiter le poids d'une performance ponctuelle.

L'évaluation de la performance intègre systématiquement des critères qualitatifs. Ils portent sur la contribution à la fiabilisation d'un process, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la contribution au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

Ces objectifs qualitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année.

Ces critères qualitatifs intègrent par ailleurs le respect des règles de risques et de conformité d'OSTRUM AM.

b. Composante de la rémunération

i. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs, afin de garantir une proportion équilibrée entre rémunération fixe et variable,

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

Les revalorisations des salaires fixes et l'attribution des rémunérations variables sont étudiées une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de ces périodes, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

ii. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'OSTRUM AM mais également en fonction d'éléments d'analyse qualitative, dont les pratiques des sociétés concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus, les éléments qui ont pu impacter de manière temporaire la performance du métier.

Les rémunérations variables rémunèrent une performance annuelle, collective ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associés à un plan d'épargne salariale et d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (*PERCO*), permettant ainsi aux collaborateurs de bénéficier d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés et ne rentrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Les rémunérations variables individuelles sont attribuées discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont les objectifs ont été atteints. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée.

La population régulée et les collaborateurs des front offices sont soumis à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également considérer que l'enveloppe attribuée aux rémunérations individuelles et éventuellement les versements en cours d'acquisition peuvent ne pas être distribués ou réduits pour une ou plusieurs années.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une 1^{ère} année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe à l'entreprise.

Les dispositifs de type « golden parachutes » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et de la performance du bénéficiaire, de celle de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société.

iii. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, attribué sous forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier équilibré de produits gérés par OSTRUM AM. Il est acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'OSTRUM AM. Il est soumis à des conditions de présence, d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée.

2. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée

a. Identification de la population régulée

Conformément aux dispositions réglementaires, la DRH et le RCCI, directeur contrôles permanents déterminent et formalisent en début d'année le périmètre de la population régulée d'OSTRUM AM.

Les collaborateurs sont identifiés en fonction de leurs activités professionnelles quand celles-ci sont impliquées dans la gestion financière et/ou les collaborateurs qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative de par leurs décisions sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés, ou du fait de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population régulée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les membres du comité exécutif sont systématiquement inclus dans le périmètre de la population régulée, ainsi que les fonctions de direction des activités de support ou administratives (directeurs financier et opérations) et les fonctions de direction de contrôle (directeurs risques, conformité et contrôles).

Le périmètre de l'ensemble de la population régulée est validé par la direction générale et archivé par la DRH. Les collaborateurs concernés sont informés de leur statut

Le périmètre de la population régulée d'OSTRUM AM est présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

Le périmètre de la population régulée peut faire l'objet d'une revue en cours d'année dans le cas de recrutement ou de mobilité d'un collaborateur, ou de l'initialisation de nouvelles activités ou nouveau process de gestion.

b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

La rémunération variable de la population régulée est soumise à des conditions de différé et attribuée pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier.

Le seuil de déclenchement des rémunérations différées est fixé à 200 k€ à compter de 2018. Il sera susceptible d'évolution, uniquement à la baisse, en fonction de directives règlementaires ou d'évolution des politiques RH. Dans ce cas, le nouveau seuil défini est approuvé par le Comité Exécutif d'OSTRUM AM et le comité des rémunérations de NATIXIS. Pour les rémunérations les plus élevées d'OSTRUM AM, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.

Afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs, la part de la rémunération variable différée est attribuée sous forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM. Elle est acquise à échéance minimum de trois périodes annuelles de report sous condition de présence, de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces acquisitions sont également soumises à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de ces acquisitions. Elles peuvent également faire l'objet d'une restitution afin de garantir un ajustement des risques à posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance sur la totalité de la période d'acquisition.

3. Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la direction des Ressources Humaines puis soumis pour validation au RCCI, directeur contrôles permanents d'OSTRUM AM.

Ils sont validés et approuvés successivement par les membres du Comité exécutif d'OSTRUM AM, la direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs à travers des publications de la DRH tels que l'intranet et aux membres du comité d'entreprise à travers une réunion d'information annuelle.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration d'OSTRUM AM.

La rémunération du directeur général est déterminée par la direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS et est présentée au comité des rémunérations de NATIXIS pour approbation du Conseil d'Administration de NATIXIS.

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2018* : 23 810 243 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2018 : 8 225 050 €

Effectifs concernés : 337 collaborateurs

**Rémunérations fixes calculées au prorata temporis 2018*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2018 : 14 734 754€ dont,

- Cadres supérieurs : 3 095 500 €

- Membres du personnel : 11 639 254 €

IV - FRAIS ET FISCALITE

■ Rétrocession des frais de gestion

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-130 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de gestion par délégation de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte de la SICAV dans les parts ou actions d'un OPC ou d'un fonds d'investissement.

La société de gestion a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement à la SICAV.

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <https://www.im.natixis.com> (/informations-règlementaires)

■ PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, l'OPC est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 99,1 %

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

V - RESULTATS - AFFECTATION

■ Examen des comptes et résultat

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

L'actif net qui était de 191 495 746,43 euros divisé en 66 940,9083 actions « A », 17 581,0134 actions « R », 485,5633 actions « I », 1 368,2344 actions « M » et 20 401,1736 actions « N » le 31 décembre 2018, s'élevait à 158 262 799,76 euros divisé en 57 563,0723 actions « A », 16 100,2998 actions « R », 178,1394 actions « I », 1 092,5432 actions « M » et 23 654,1864 actions « N » le 31 décembre 2019.

■ Proposition d'affectation des sommes distribuables

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de l'exercice de 1 311 486,75 euros.

I – Sommes distribuables afférentes au résultat

Actions « A »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 364 448,14 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Actions « R »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 13 109,92 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Actions « I »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 321 937,74 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Actions « M »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 589 648,80 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires

Actions « N »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 22 342,15 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées pour les Actions « A », « R », « I » et « M » lors des trois derniers exercices et au titre l'exercice précédent pour l'action « N ».

II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 1 454 060,99 euros.

Il est proposé d'affecter les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de la manière suivante :

Actions « A »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 686 006,75 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Actions « R »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 48 906,49 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Actions « I »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 302 837,39 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Actions « M »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 395 299,62 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Actions « N »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 21 010,74 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées pour les Actions « A », « R », « I » et « M » lors des trois derniers exercices et au titre l'exercice précédent pour l'action « N ».

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

Annexe 1**ORDRE DU JOUR****ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS**

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire constate que l'actif net qui était de 191 495 746,43 euros divisé en 66 940,9083 actions «A», 17 581,0134 actions «R», 485,5633 actions « I », 1 368,2344 actions «M», 20 401,1736 actions «N» le 31 décembre 2018, s'élevait à 158 262 799,76 euros divisé en 57 563,0723 actions «A», 16 100,2998 actions «R», 178,1394 actions «I», 1 092,5432 actions «M», 23 654,1864 actions «N» le 31 décembre 2019.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 1 311 486,75 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

Actions « A »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 364 448,14 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Actions « R »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 13 109,92 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Actions « I »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 321 937,74 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Actions « M »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 589 648,80 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Actions « N »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 22 342,15 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents pour les actions « A », « R », « I » et « M » et au titre l'exercice précédent pour l'action « N ».

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes à affecter au titre de quote-part afférente aux plus et moins-values nettes, s'élèvent à 1 454 060,99 euros, décide d'affecter ces sommes de la manière suivante :

- **Actions « A »** : Affectation au compte de capital d'un montant de 686 006,75 euros,
- **Actions « R »** : Affectation au compte de capital d'un montant de 48 906,49 euros,
- **Actions « I »** : Affectation au compte de capital d'un montant de 302 837,39 euros,
- **Actions « M »** : Affectation au compte de capital d'un montant de 395 299,62 euros,
- **Actions « N »** : Affectation au compte de capital d'un montant de 21 010,74 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents pour les actions « A », « R », « I » et « M » et au titre l'exercice précédent pour l'action « N ».

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2025.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de OSTRUM ASSET MANAGEMENT pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2025.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Annexe 2**COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2019**

- Bilan
- Hors Bilan
- Compte de résultat
- Annexes
- Inventaire

OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE

COMPTES ANNUELS

31/12/2019

BILAN ACTIF AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	156 890 845,85	189 317 223,19
Actions et valeurs assimilées	156 890 845,85	189 317 223,19
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	156 890 845,85	189 301 458,19
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	15 765,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres titres de créances</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	97 447,30	160 392,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	97 447,30	160 392,98
Comptes financiers	1 468 708,85	2 245 931,92
Liquidités	1 468 708,85	2 245 931,92
Total de l'actif	158 457 002,00	191 723 548,09

BILAN PASSIF AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	155 497 252,02	175 835 237,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 454 060,99	13 571 242,75
Résultat de l'exercice (a, b)	1 311 486,75	2 089 266,16
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	158 262 799,76	191 495 746,43
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	194 202,24	227 801,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	194 202,24	227 801,66
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	158 457 002,00	191 723 548,09

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 749 636,89	5 141 964,54
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	4 749 636,89	5 141 964,54
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	10 919,26	8 964,50
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	10 919,26	8 964,50
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	4 738 717,63	5 133 000,04
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 751 732,40	3 224 585,49
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 986 985,23	1 908 414,55
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-675 498,48	180 851,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 311 486,75	2 089 266,16

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

La SICAV n'effectuera pas de dépôts.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

La SICAV ne procédera pas à ces opérations.

Swing Pricing :

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement depuis le 27 Juillet 2015. Cette information est mise à la disposition des porteurs dans le prospectus du fonds, disponible au siège de la société de gestion, ainsi que sur son site internet.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net déduction faite des OPC du groupe NATIXIS Global Asset Management.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Les frais de gestion fixes sont plafonnés à :

1,794% TTC de l'actif net pour l'action A, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

2,05% TTC de l'actif net pour l'action R, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

1,25% TTC de l'actif net pour l'action I, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

0,80% TTC de l'actif net pour l'action M, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

1,25% TTC de l'actif net pour l'action N, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

Les frais de gestion réellement appliqués sont de :

1,79% TTC de l'actif net pour l'action A, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

2,05% TTC de l'actif net pour l'action R, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

1,25% TTC de l'actif net pour l'action I, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

0,80% TTC de l'actif net pour l'action M, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

1,25% TTC de l'actif net pour l'action N, déduction faite des OPC d'une entité de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

Affectation du résultat

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Actions R – I – M – N	Action A
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution
Affectation des plus et moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2019 EN EUR

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	191 495 746,43	237 226 372,63
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 633 931,97	43 003 681,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-77 447 843,21	-31 807 175,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 899 539,59	24 219 192,78
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 260 115,32	-10 706 267,22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-612 565,10	-715 976,44
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	39 567 120,17	-71 632 145,79
Différence d'estimation exercice N	26 510 902,86	-13 056 217,31
Différence d'estimation exercice N-1	13 056 217,31	-58 575 928,48
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 986 985,23	1 908 414,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	-350,00
Actif net en fin d'exercice	158 262 799,76	191 495 746,43

* N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI et Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : - 350,00 €.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 468 708,85	0,93
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 468 708,85	0,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2019
Créances	
Ventes à règlement différé	41 232,86
Autres créances	56 214,44
Total des créances	97 447,30
Dettes	
Frais de gestion	194 202,24
Total des dettes	194 202,24

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE R		
Actions souscrites durant l'exercice	162,0594	50 411,27
Actions rachetées durant l'exercice	-1 642,7730	-518 787,51
Solde net des souscriptions/rachats	-1 480,7136	-468 376,24
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I		
Actions souscrites durant l'exercice	0,3000	47 524,84
Actions rachetées durant l'exercice	-307,7239	-53 714 550,81
Solde net des souscriptions/rachats	-307,4239	-53 667 025,97
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE M		
Actions souscrites durant l'exercice	12,6465	443 808,83
Actions rachetées durant l'exercice	-288,3377	-10 156 267,92
Solde net des souscriptions/rachats	-275,6912	-9 712 459,09
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE N		
Actions souscrites durant l'exercice	14 416,1269	1 346 096,34
Actions rachetées durant l'exercice	-11 163,1141	-969 129,18
Solde net des souscriptions/rachats	3 253,0128	376 967,16
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE A		
Actions souscrites durant l'exercice	625,4433	746 090,69
Actions rachetées durant l'exercice	-10 003,2793	-12 089 107,79
Solde net des souscriptions/rachats	-9 377,8360	-11 343 017,10

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE R	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE M	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE A	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE N	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2019
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	108 826,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,05
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	911 872,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	340 072,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 374 616,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	16 343,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 311 486,75	2 089 266,16
Total	1 311 486,75	2 089 266,16

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 109,92	12 453,38
Total	13 109,92	12 453,38

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	321 937,74	896 372,58
Total	321 937,74	896 372,58

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	589 648,80	761 221,53
Total	589 648,80	761 221,53

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 342,15	7 487,25
Total	22 342,15	7 487,25

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	364 448,14	411 731,42
Total	364 448,14	411 731,42

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente
aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 454 060,99	13 571 242,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 454 060,99	13 571 242,75

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	48 906,49	344 052,75
Total	48 906,49	344 052,75

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	302 837,39	5 116 815,59
Total	302 837,39	5 116 815,59

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	395 299,62	3 002 867,67
Total	395 299,62	3 002 867,67

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	686 006,75	5 072 079,88
Total	686 006,75	5 072 079,88

	31/12/2019	31/12/2018
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	21 010,74	35 426,86
Total	21 010,74	35 426,86

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net Global en EUR	215 456 064,18	221 511 202,67	237 226 372,63	191 495 746,43	158 262 799,76
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE R					
Actif net en EUR	7 333 524,86	10 447 490,74	11 521 972,63	4 797 869,58	5 423 911,68
Nombre de titres	26 740,0371	35 747,8857	32 497,5069	17 581,0134	16 100,2998
Valeur liquidative unitaire en EUR	274,25	292,25	354,54	272,90	336,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	38,55	11,86	55,16	19,56	3,03
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	1,47	1,14	-0,47	0,70	0,81
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I					
Actif net en EUR	53 176 099,51	54 980 969,55	67 757 586,80	71 847 260,65	32 802 488,03
Nombre de titres	366,2938	352,5638	355,3238	485,5633	178,1394
Valeur liquidative unitaire en EUR	145 173,35	155 946,15	190 692,50	147 966,82	184 139,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	20 317,85	6 298,02	29 580,58	10 537,89	1 700,00
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	1 888,54	1 740,68	1 155,17	1 846,04	1 807,22
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE M					
Actif net en EUR	72 847 726,03	71 740 556,71	59 279 841,95	42 345 945,81	42 269 468,20
Nombre de titres	2 431,4910	2 219,1943	1 492,9410	1 368,2344	1 092,5432
Valeur liquidative unitaire en EUR	29 960,10	32 327,29	39 706,75	30 949,33	38 689,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	4 182,79	1 301,90	6 147,19	2 194,70	361,81
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	517,37	491,79	404,52	556,35	539,70
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE N					
Actif net en EUR	0,00	0,00	0,00	1 577 720,74	2 276 166,57
Nombre de titres	0,0000	0,0000	0,0000	20 401,1736	23 654,1864
Valeur liquidative unitaire en EUR	0,00	0,00	0,00	77,33	96,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	1,73	0,88
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,36	0,94

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net Global en EUR	215 456 064,18	221 511 202,67	237 226 372,63	191 495 746,43	158 262 799,76
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE A					
Actif net en EUR	82 098 713,78	84 342 185,67	98 666 971,25	70 926 949,65	75 490 765,28
Nombre de titres	77 709,7206	74 718,9023	71 865,4981	66 940,9083	57 563,0723
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 056,47	1 128,79	1 372,93	1 059,54	1 311,44
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes en EUR	148,31	45,74	213,42	75,76	11,91
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	8,31	7,08	1,46	6,15	6,33

3.12. INVENTAIRE EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	37 761	6 649 712,10	4,20
ALBIOMA	EUR	83 400	2 168 400,00	1,37
ALD SA	EUR	209 000	2 892 560,00	1,83
ALTEN	EUR	38 500	4 331 250,00	2,74
AMUNDI	EUR	85 500	5 976 450,00	3,78
ASSYTEM BRIME	EUR	40 356	1 303 498,80	0,82
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	175 700	2 818 228,00	1,78
BIOMERIEUX	EUR	33 000	2 618 550,00	1,65
BOLLORE ACT	EUR	734 000	2 855 260,00	1,80
BONDUELLE SA	EUR	27 500	640 750,00	0,40
CASINO GUICHARD PERRACHON	EUR	17 900	746 430,00	0,47
CGG SA	EUR	1 099 000	3 181 605,00	2,01
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	53 800	929 664,00	0,59
COVIVIO SA	EUR	39 900	4 037 880,00	2,55
DASSAULT AVIATION	EUR	3 270	3 825 900,00	2,42
DEVOTEAM SA	EUR	11 400	1 077 300,00	0,68
ELIOR GROUP SCA	EUR	200 000	2 620 000,00	1,66
ELIS	EUR	214 323	3 964 975,50	2,51
EURAZEO	EUR	22 000	1 342 000,00	0,85
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EUR	118 800	1 721 412,00	1,09
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	30 600	2 613 240,00	1,65
GENFIT	EUR	100 000	1 765 000,00	1,12
GL EVENTS	EUR	53 900	1 296 295,00	0,82
GROUPE FNAC	EUR	30 900	1 631 520,00	1,03
GUERBET	EUR	12 430	513 359,00	0,32
ICADE EMGP	EUR	32 900	3 192 945,00	2,02
ID LOGISTICS GROUP	EUR	7 560	1 363 824,00	0,86
ILIAD	EUR	32 250	3 726 487,50	2,35
INTERPARFUMS	EUR	46 555	1 722 535,00	1,09
IPSEN	EUR	20 800	1 643 200,00	1,04
JC DECAUX SA	EUR	70 800	1 945 584,00	1,23
KORIAN SA	EUR	25 050	1 050 096,00	0,66
LAGARDERE	EUR	117 000	2 273 310,00	1,44
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	24 000	721 200,00	0,46
MEDIAWAN ACT.ORD	EUR	100 000	1 044 000,00	0,66
MERCIALYS	EUR	74 300	916 119,00	0,58

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MERSEN	EUR	28 400	969 860,00	0,61
NEOEN SA	EUR	35 400	1 093 860,00	0,69
NEXANS SA	EUR	29 100	1 265 559,00	0,80
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	113 000	1 557 140,00	0,98
ORPEA	EUR	52 617	6 014 123,10	3,80
PAREF	EUR	8 032	678 704,00	0,43
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	8 983	544 369,80	0,34
PLASTIC OMNIUM	EUR	69 000	1 718 100,00	1,09
PONCIN YACHTS	EUR	406 000	1 757 980,00	1,11
REMY COINTREAU	EUR	14 400	1 576 800,00	1,00
REXEL	EUR	172 000	2 037 340,00	1,29
ROBERTET	EUR	1 650	1 522 950,00	0,96
SA DES CEMENTS VICAT - VICAT	EUR	35 200	1 420 320,00	0,90
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	22 200	3 278 940,00	2,07
SCOR SE REGROUPEMENT	EUR	42 800	1 601 576,00	1,01
SEB	EUR	34 000	4 501 600,00	2,84
SOITEC SA	EUR	60 600	5 678 220,00	3,59
SOMFY	EUR	15 756	1 378 650,00	0,87
SOPRA STERIA	EUR	9 240	1 325 940,00	0,84
SPIE SA	EUR	111 000	2 015 760,00	1,27
SR TELEPERFORMANCE	EUR	17 400	3 782 760,00	2,39
TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 SA	EUR	186 000	1 376 400,00	0,87
THERACLION	EUR	32 107	52 976,55	0,03
TIKEHAU CAPITAL	EUR	41 000	902 000,00	0,57
TRIGANO SA	EUR	22 100	2 079 610,00	1,31
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	30 000	1 847 400,00	1,17
VALLOUREC	EUR	426 000	1 197 912,00	0,76
VILMORIN & CIE	EUR	26 200	1 264 150,00	0,80
VIRBAC SA	EUR	8 850	2 093 025,00	1,32
WENDEL	EUR	13 300	1 576 050,00	1,00
WORLDLINE SA	EUR	86 000	5 430 900,00	3,43
TOTAL FRANCE			146 661 515,35	92,67
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	35 050	999 275,50	0,63
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	11 400	5 633 880,00	3,56
TOTAL LUXEMBOURG			6 633 155,50	4,19

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
EURONEXT NV - W/I	EUR	49 500	3 596 175,00	2,27
TOTAL PAYS-BAS			3 596 175,00	2,27
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			156 890 845,85	99,13
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
SOCIETE HAVRAISE	EUR	1 051	0,00	0,00
TOTAL FRANCE			0,00	0,00
TOTAL Actions & val. ass. non ng. sur mar. régl. ou ass.			0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées			156 890 845,85	99,13
Créances			97 447,30	0,06
Dettes			-194 202,24	-0,12
Comptes financiers			1 468 708,85	0,93
Actif net			158 262 799,76	100,00

OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE R	EUR	16 100,2998	336,88
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE I	EUR	178,1394	184 139,43
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE M	EUR	1 092,5432	38 689,05
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE N	EUR	23 654,1864	96,22
OSTRUM ACTIONS SMALL ET MID CAP FRANCE A	EUR	57 563,0723	1 311,44

**PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 21 AVRIL 2020

I - JETONS DE PRESENCE VERSES PAR LA SICAV

La SICAV n'a pas versé de jetons de présence aux administrateurs.

II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés :

- Monsieur Jean-Louis SCANDELLA

	Sociétés	Forme juridique	Nature du mandat
1	LIVRET BOURSE INVESTISSEMENT	SICAV	Président et Directeur général
2	FRUCTIFRANCE EURO	SICAV	Président et Directeur général

- Monsieur Roland MONCLAR :

	Sociétés	Forme juridique	Nature du mandat
1	OSTRUM SOUVERAINS EURO	SICAV	Représentant permanent de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
2	OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE	SICAV	Représentant permanent de OSTRUM ASSET MANAGEMENT
3	NATIXIS STRATEGIE MIN VARIANCE EUROPE	SICAV	Représentant permanent de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

- Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT : néant

- Monsieur Daniel DOURMAP : Néant

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article R 225-51 et R 225-102 du code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction générale dans sa séance du 14 février 2002 et a opté pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 18 janvier 2019, a confirmé ce mode d'exercice et a nommé Monsieur Jean-Louis SCANDELLA en qualité de Président du conseil d'administration et Directeur général en remplacement de Monsieur Yves MAILLOT.

Ces fonctions seront assurées pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

Lors de cette même séance, le conseil d'administration a confirmé Monsieur Daniel DOURMAP dans ses fonctions de Directeur Général délégué pour une durée qui prendra fin au plus proche des deux termes suivants :

- soit le terme du mandat du Directeur général.
- soit le terme de son contrat de travail au sein de l'une des entités du groupe Natixis Investment Managers.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance du mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos à)
Jean-Louis SCANDELLA	Président et Directeur général	Décembre 2024
Daniel DOURMAP	Directeur général délégué	Décembre 2024
OSTRUM Asset Management représenté par Roland MONCLAR (<i>démissionnaire</i>)	Administrateur	Décembre 2019
NATIXIS Investment Managers International représenté par Pierre-Henri PAIRAULT	Administrateur	Décembre 2019
Cabinet KPMG Audit, représenté par Madame Isabelle BOUSQUIE	Commissaire aux comptes titulaire	Décembre 2019

- Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale

Nous vous informons du changement de représentant permanent de l'administrateur OSTRUM Asset Management. Madame REYNIER Angélie remplace Monsieur MONCLAR Roland à cette fonction.

- Renouvellement du mandat de deux administrateurs

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de NATIXIS Investment Managers International, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, pour une durée de six années.

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de OSTRUM Asset Management, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, pour une durée de six années.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Nous vous informons que le conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes du cabinet KPMG Audit pour une durée de six exercices. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Nous vous informons que trois conseils d'administration ont effectué des travaux sur l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Conseil d'administration du 2 janvier 2019

Sont présents :

Natixis Investment Managers International (anciennement Natixis Asset Management) représentée par Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT	Administrateur
Ostrum Asset Management (anciennement Natixis Asset Management Austerlitz 1) représentée par Monsieur Roland MONCLAR	Administrateur
Monsieur Daniel DOURMAP	Directeur général délégué

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Démission de Monsieur Yves MAILLOT de ses fonctions de Président et Directeur général et administrateur de la SICAV
- Proposition de nomination d'un administrateur par l'assemblée générale ordinaire
- Préparation de l'assemblée générale ordinaire

Conseil d'administration du 18 janvier 2019

Sont présents :

Monsieur Jean-Louis SCANDELLA	Administrateur
Natixis Investment Managers International (anciennement Natixis Asset Management) représentée par Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT	Administrateur
Ostrum Asset Management (anciennement Natixis Asset Management Austerlitz 1) représentée par Monsieur Roland MONCLAR	Administrateur
Monsieur Daniel DOURMAP	Directeur général délégué

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Changement de dénomination sociale de deux administrateurs personnes morales
- Composition du conseil d'administration
- Confirmation du mode d'organisation de la direction générale de la SICAV
- Constitution du bureau

Conseil d'administration du 7 février 2020

Sont présents :

Monsieur Jean-Louis SCANDELLA

Monsieur Daniel DOURMAP

Directeur général délégué

Natixis Investment Managers International
représentée par Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT

Administrateur

- KPMG Audit
représenté par Madame Isabelle BOUSQUIE

Commissaire aux comptes

Etait absent :

- Ostrum Asset Management
représentée par Monsieur Roland MONCLAR

Administrateur

Assistaient également à la séance :

- Madame Nora KARCZEWSKI
- Madame Virginie WIEJOWSKI
qui assure le secrétariat du conseil

Natixis Investment Managers International
Natixis Investment Managers International

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale
- Echéance du mandat de deux administrateurs
- Echéance du mandat du commissaire aux comptes titulaire
- Approbation du programme de travail et des honoraires du commissaire aux comptes
- Proposition de la mise à jour du Règlement intérieur du conseil
- Proposition de modification des statuts

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

VII- DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux statuts de la SICAV, « tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs de la SICAV, soit d'une inscription dans les comptes titres au porteur, et sur présentation d'une carte d'admission qui lui sera délivrée par la société à condition d'en avoir fait la demande au préalable, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées dans les conditions de l'article L.225-106 du code de commerce

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

VIII – DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Sans objet pour les SICAV.

IX – DIVERS

- Modifications statutaires

Le conseil d'administration a décidé de proposer une modification des statuts à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de prendre en compte notamment certaines évolutions du code de commerce.

Annexe 3**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2019
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2019



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019**



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV **OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE**

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 février 2020

KPMG S.A.



Isabelle Bousquié
Associé



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV
OSTRUM ACTIONS SMALL & MID
CAP FRANCE

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2019

SICAV
OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE
43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 12 février 2020

KPMG S.A.



Isabelle Bousquie
Associé